

## Clarification de la rémunération du comité exécutif et du conseil d'administration de KBC Groupe

**Le 1er avril 2026, le groupe KBC publie son rapport annuel incluant le rapport de rémunération pour l'exercice 2025. Le groupe y explique de manière transparente comment la rémunération des membres du comité de direction, du CEO et des membres du conseil d'administration a été établie dans le cadre légal et réglementaire applicable.**

Le secteur financier est soumis à des règles strictes en matière de rémunération. Dans ce cadre, KBC applique une politique de rémunération qui aligne la rémunération du comité de direction sur les responsabilités, l'expertise et les pouvoirs de décision. De plus, le conseil d'administration souhaite offrir aux membres du comité de direction - comme à tous les employés de KBC - une rémunération compétitive afin d'attirer et de retenir les talents.

### Des résultats solides portés par les personnes

Les résultats de l'exercice 2025 montrent que KBC continue de se démarquer dans un environnement concurrentiel. Malgré les défis du secteur financier, les revenus et les bénéfices ont augmenté. Ce résultat s'appuie sur une stratégie claire, une gestion rigoureuse des coûts et des risques, un modèle de bancassurance solide et des investissements ciblés dans l'innovation numérique. Le succès de KBC est avant tout une réussite collective, portée par nos collaborateurs et fondée sur la confiance des clients et des autres parties prenantes. Il est ancré dans une culture d'entreprise dans laquelle la collaboration, la responsabilité et la réflexion à long terme sont centrales et qui s'applique à tous, y compris au CEO et au comité de direction. Le comité des rémunérations et le conseil d'administration évaluent les performances collectives et individuelles des membres du comité exécutif. Compte tenu de l'excellente performance collective, le conseil d'administration a attribué un score de 95,9 %, qui - avec l'évaluation individuelle - détermine le montant de la rémunération variable. Le paiement effectif est réparti sur les sept années suivantes et reste soumis à des mécanismes de risque et de responsabilité. La rémunération fixe a été indexée selon les mêmes principes que ceux qui s'appliquent aux autres employés. La rémunération du conseil d'administration est restée inchangée.

### Rémunération en phase avec le marché, dans un souci d'équilibre

KBC attache une grande importance à un bon leadership et souhaite donc rémunérer correctement son comité de direction. KBC travaille avec un marché de référence soigneusement composé pour lequel la médiane est calculée. KBC veut consciemment se positionner au-dessus de la médiane, dans le 3<sup>e</sup> quartile.

Une récente étude salariale montre que la rémunération du comité de direction et du CEO n'est plus compétitive au regard de ces normes. Le conseil d'administration a donc décidé d'augmenter la rémunération de 300 000 euros pour les membres du comité exécutif et de 550 000 euros pour le CEO. Comme le prévoit

le plan de pension du comité exécutif, à partir de cette année, la contribution à la pension du CEO diminuera d'environ 570 000 euros.

### **Continuité et orientation vers l'avenir**

Aujourd'hui, KBC est un groupe fort et il continue à se préparer pour l'avenir. Pour maintenir le cap, le groupe attache une grande importance à l'interaction entre la continuité et l'innovation. Le leadership, la vision et la perspicacité stratégique du CEO sont essentiels à cet égard. C'est pourquoi le conseil d'administration propose d'accorder au CEO une rémunération de rétention supplémentaire de 350 000 euros, qui servira de base au développement et à la croissance à long terme. Cette rémunération est payable annuellement à condition que le CEO soit employé au moment du paiement. Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 7 mai 2026.

### **Transparence**

Les détails complets de la rémunération du CEO, des membres du comité de direction et du conseil d'administration sont inclus dans le rapport de rémunération pour l'exercice 2025 dans le rapport annuel du groupe KBC, disponible sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com). Tous les montants indiqués sont des montants bruts, soumis aux impôts personnels et aux cotisations de sécurité sociale habituels.



**Katleen Dewaele**

directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC-groupe  
+ 32 475 78 08 66 – [katleen.dewaele@kbc.be](mailto:katleen.dewaele@kbc.be)

KBC Group SA – Avenue de port 2, 1080 Bruxelles

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou peuvent être obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)